

Décision n° 2025-0745
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 7 avril 2025
renouvelant l’attribution de ressources en numérotation à
la société Completel

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Completel reçu le 4 avril 2025, sollicitant le renouvellement de l’attribution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 7 avril 2025, la liste des ressources en numérotation mentionnées dans le tableau ci-dessous est attribuée, jusqu'au 7 avril 2045, à la société Completel (Siren : 418 299 699) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 13 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 13 1	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 13 2	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 13 3	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 13 5	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 13 6	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 13 7	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 13 8	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 16 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 16 5	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 16 6	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 16 7	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 17 2	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 17 3	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 17 5	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 17 7	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 18 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 18 4	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 18 7	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 18 8	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 18 9	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 19 1	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 19 2	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 19 5	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 19 6	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 19 7	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 45 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 45 1	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 45 2	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 45 3	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 45 5	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 45 6	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 45 7	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 45 8	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 46 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 46 1	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 46 2	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 46 3	2005-0377	National

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 46 4	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 46 5	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 46 7	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 46 8	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 47 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 47 3	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 47 4	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 47 8	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 48 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 48 1	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 48 3	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 48 7	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 49 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 49 1	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 49 2	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 49 3	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 83 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 83 2	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 83 5	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 83 8	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 83 9	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 84 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 85 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 85 1	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 86 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 87 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 88 8	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 89 2	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 89 5	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 89 6	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 89 7	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 89 8	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 89 9	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 90 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 90 1	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 90 2	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 90 5	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 90 6	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 90 8	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 91 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 91 4	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 91 5	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 91 6	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 91 7	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 91 8	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 92 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 92 1	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 92 3	2005-0377	National

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 92 4	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 93 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 94 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 95 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 96 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 97 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 31 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 31 1	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 32 9	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 33 2	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 34 1	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 34 2	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 34 8	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 35 1	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 35 3	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 41 6	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 41 9	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 42 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 42 1	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 42 4	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 43 4	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 44 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 45 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 51 1	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 52 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 53 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 53 6	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 67 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 68 8	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 68 9	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 69 6	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 69 7	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 69 8	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 69 9	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 70 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 71 3	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 71 4	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 72 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 73 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 74 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 76 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 76 2	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 77 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 78 0	2005-0377	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 26 79 0	2005-0377	National

- Article 2.** La société Completel acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.
- Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.
- Article 4.** Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Completel et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 7 avril 2025

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales